

INVESTISSEMENT

Par : Maître Gérard PICOVSCHI
(AVOCATS PICOVSCHI)

*Maître Gérard PICOVSCHI est
avocat au Barreau de Paris.
avocats@picovschi.com*

La France, paradis juridique social et fiscal

La France est un pays riche d'opportunités pour le développement d'affaires internationales. Elle constitue en outre une plate forme européenne de premier plan pour rayonner sur le continent.

Pour autant, réussir sur ce marché nécessite impérativement d'y être implanté physiquement, soit par le biais de distributeurs locaux soit en y installant une structure commerciale.

Or, nombre d'échecs sont dus à de mauvais choix stratégiques pris dès l'origine comme par exemple celui de s'implanter dans un autre pays d'Europe censé être moins « cher » que la France.

Pourtant, la France peut être, contrairement à une idée trop partagée, très compétitive en terme de coûts sociaux et fiscaux au regard de ses voisins européens et notamment anglais.

Il existe en effet un régime social « officiel » offrant la couverture de la Sécurité Sociale pour un taux de cotisation variant selon les rémunérations et les organismes sociaux retenus de 20 à 25 % contre 60% ,taux moyen appliqué aux salaires.

Ces taux de prélèvements sociaux ,compte tenu des prestations auxquels ils ouvrent droit, fait de la France un paradis social relativement aux autres pays d'Europe.

Encore faut-il maîtriser le code la Sécurité Sociale et en tirer la "substantifique moelle"...

Par ailleurs, la France peut être un paradis juridique : la sécurisation des opérations commerciales peut être totale pour peu que l'on mette en place des contrats de distribution bien étudiés (le droit français prévoit par exemple que le distributeur reste propriétaire de ses clients, l'inverse peut pourtant être prévu...)

En outre, le Droit des Sociétés français est l'un des plus sécurisants au monde : la notion de responsabilité limitée est très efficace notamment en terme de protection du patrimoine privé des dirigeants.

La fiscalité française enfin, si on la maîtrise bien, ouvre droit à un grand nombre de déductions liées notamment à l'acquisition d'immobilier. Précisément, l'immobilier de bureau en France reste financièrement accessible, surtout lorsqu'on le compare à ses « concurrents » étrangers.

Détenir des biens immobiliers à Paris par exemple est un objectif patrimonial particulièrement judicieux.

Mais pour tirer parti de toutes ces potentialités, il est essentiel de savoir s'entourer des conseillers français les plus adaptés que peuvent être les avocats d'affaires.